

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Grenier Julie

<https://www.cadre21.org/membres/2294dda4a93b9b0971d2f68d>

Date d'obtention : 2022-01-11 20:55:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués

Limitation de la propagation des images/vidéos intimes en confisquant le ou les appareils électroniques

Augmentation du sentiment de sécurité chez les ado, les parents et les intervenants

Aucun intervenants scolaires, policiers ou parents ne doivent regarder les images sinon ils peuvent être accusés au criminel.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis mieux outillée avec la trousse

Cela permet d'avoir une même ligne de conduite avec tous les intervenants

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les images ou les vidéos intimes, afin de préserver l'intégrité du jeune.